



### Subventions attribuées par Dijon métropole dans le cadre de la rénovation des logements privés

PROPRIETAIRES OCCUPANTS		Ménages avec Ressources Modestes	Ménages avec Ressources Très Modestes	Ménages avec Ressources Intermédiaires ou Supérieures
Travaux d'amélioration énergétique	- Ma PrimeRénov' Parcours Accompagné (1)	5%	5%	
	- Ma PrimeRénov' Copropriété (2)	5%	10%	
- Ma Prime Logement Décent (3)		5%	10%	
Bonification "sobriété énergétique" (4) Etiquette Globale après travaux ( logement individuel ou collectif)	A	10%	10%	5%
	B	5%	5%	
	Projet soumis à l'avis du SDAP $\leq 150 \text{ Kwh/m}^2/\text{an}$	5%	5%	5%
Travaux d'adaptation du logement en faveur de l'autonomie (5)		5%	10%	
		Prime pour les GIR 1 à 4 : + 10 %		

Les taux d'intervention de Dijon métropole s'appliquent sur les montants Hors Taxe (HT) des travaux subventionnés par l'Anah dans la limite du plafond éligible.